



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

*Description des expérimentations  
en matière*

# **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE**

*(Juin 2013)*

## QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>38</sup>. Au total, plus de 500 projets, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiés.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

---

38. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIESES).

## 1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le harcèlement à l'école est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime, en position de faiblesse, dans le but de lui nuire. Selon une étude réalisée en 2010, le phénomène touche 14% des élèves de CE2, CM1 et CM2 si on considère les violences symboliques ou verbales, et 10% des élèves si on considère les violences physiques<sup>39</sup>.

Le harcèlement est un facteur d'augmentation des inégalités scolaires : des recherches soulignent qu'élèves agresseurs et agressés sont susceptibles d'avoir de moins bons résultats scolaires que les autres élèves et qu'ils peuvent connaître, à terme, une insertion professionnelle difficile. Le harcèlement à l'école est également un facteur de décrochage scolaire.

C'est une des raisons pour lesquelles les Assises nationales sur le harcèlement à l'école, tenues en mai 2011, ont, notamment, préconisé l'expérimentation de programmes de prévention.

Les expérimentations visent à faire baisser les phénomènes de harcèlement entre pairs en milieu scolaire, et éventuellement hors de l'école en ce qui concerne le cyberharcèlement, en s'inspirant notamment d'expériences menées à l'étranger. Les actions de lutte contre le harcèlement peuvent émerger d'une prise de conscience du phénomène par les équipes pédagogiques, d'une formation spécifique de ces équipes à la mise en œuvre de pratiques spécifiques ou encore de l'intervention d'un professionnel de la médiation dans les établissements.

Les évaluations devraient permettre d'apporter des réponses aux questions suivantes : la sensibilisation et la formation des équipes pédagogiques permettent-elles la mise en œuvre de projets de lutte contre le harcèlement ? La prise de conscience du phénomène par les équipes pédagogiques permet-elle une diminution du phénomène ? La médiation sociale, et notamment la médiation par les pairs, est-elle un moyen de réduire le harcèlement à l'école ?

6 expérimentations sont soutenues par le FEJ. Elles ont été sélectionnées dans le cadre du quatrième appel à projets scolaire (APSCO4), publié en octobre 2011.

3 projets sont portés par des structures de l'Education nationale et 3 par des associations.

**Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 66 800 jeunes<sup>40</sup>.**

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés de cet appel à projets (APSCO4)<sup>41</sup>. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

39. Observatoire international de la violence scolaire, pour l'UNICEF, *À l'école des enfants heureux... enfin presque*, 2011.

40. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets.

41. Cette note spécifique s'inscrit plus globalement dans une thématique consacrée à la réussite scolaire. Pour une description des autres expérimentations soutenues par le FEJ en matière de réussite scolaire ou portant sur d'autres thématiques, voir les notes de présentation des expérimentations de février 2012, disponibles dans les annexes au *rapport d'activité du FEJ de 2009 à 2011*, sur le site du FEJ.

## 2. LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Les actions mises en œuvre par les différents projets présentent plusieurs traits communs. Les projets reposent en effet en partie sur une sensibilisation des équipes éducatives à une meilleure connaissance et compréhension du phénomène leur permettant de déployer des actions spécifiques visant notamment à développer l'empathie ou à instaurer de nouvelles formes de réparation et résolution de conflits à l'école.

Les actions de développement de l'empathie partent du constat suivant : lorsqu'un élève est en mesure de comprendre le point de vue d'un de ses camarades ou d'un adulte, et de respecter leurs sentiments, c'est-à-dire quand il est en mesure de faire preuve d'empathie, il y a moins de risques qu'il adopte un comportement violent. Ces actions travaillent sur les émotions nées de l'engagement des corps en utilisant comme support les activités physiques, le théâtre-forum, les jeux de rôle, les jeux dansés... Elles mettent en valeur l'aspect collectif et la responsabilité engagée les uns envers les autres, par exemple grâce à la mise en scène de l'expérience partagée des émotions produites dans le cadre d'épreuves sportives, articulée à des temps de parole.

Les actions visant à développer une nouvelle forme de justice restaurative dans l'école travaillent sur la prise en charge des auteurs et des victimes, pour permettre la mise en place d'une réparation équitable adaptée à chaque situation, avec une visée éducative. Il s'agit notamment de placer les intéressés au centre même du contentieux qui les oppose, de restaurer l'estime d'eux-mêmes par la conscience et l'acceptation d'une réparation équitable des dommages résultant de l'infraction.

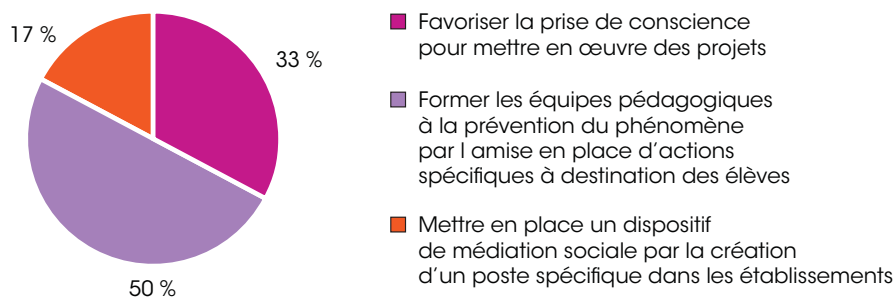
Les projets se distinguent par la façon de faire émerger les actions : alors que certains projets font l'hypothèse que la prise de conscience des équipes éducatives leur permet de s'appropriier les enjeux et de développer des projets, d'autres reposent sur l'implantation plus directe d'actions en direction des équipes éducatives et des élèves.

Enfin, un projet met en œuvre des actions de médiation sociale, qui reposent sur l'intervention d'une personne extérieure et indépendante. Le médiateur fait ainsi le lien entre les différents acteurs afin de résoudre les conflits.

4

Graphique 1

### Répartition des projets par axe



## 2.1 Favoriser la prise de conscience pour mettre en œuvre des projets d'établissements

Les dispositifs expérimentés visent à susciter la prise de conscience par les équipes éducatives de la prévalence du harcèlement dans leur établissement. Il ne s'agit pas de proposer un projet type mais d'amener les équipes à se saisir de cette question et à développer des actions spécifiques à leur établissement.

Cette prise de conscience peut naître de sessions de formation et sensibilisation des équipes. Elle peut également émerger de la conduite puis de la restitution des résultats d'enquêtes de victimation, qui sont des outils de mesure des actes de violence de différentes natures (physique, symbolique ou verbale, vols, etc.), vécus par les élèves. En demandant directement aux personnes concernées de décrire les actes dont elles sont victimes, les enquêtes permettent de dépasser les biais liés à la recension administrative des faits de violence, en particulier lorsque ces faits sont tus par les victimes elles-mêmes. Elles permettent également de mesurer les violences mineures (moqueries, injures, etc.) et leur répétition. En effet, de telles violences ne sont pas des délits mais leur répétition détériore les relations et peut créer un climat d'insécurité dans l'établissement.

Ainsi, un dispositif mené à l'échelle d'une académie entend lutter contre le harcèlement par le biais du [transfert de compétences sur la mesure du climat scolaire vers tous les cadres de l'académie](#) : une enquête de victimation et de climat scolaire est ainsi menée dans 40 collèges, enquête dont les résultats sont ensuite restitués aux personnels. Suite à cette restitution, les établissements peuvent mettre en place des projets, notamment en veillant à favoriser l'empathie dans la communauté éducative. Un plan de formation académique de ces personnels (CPE, enseignants, personnels sociaux et de santé) est également déployé. L'évaluation vise à analyser à la fois l'appropriation du dispositif par les équipes éducatives, et son impact sur le harcèlement et le climat scolaire.

Un second projet porté par une académie et un Conseil général cherche à prévenir le harcèlement par la sensibilisation et la formation des équipes pédagogiques, donnant lieu à la mise en œuvre de projets d'établissement très divers.

### ■ Le projet « Lutte contre le harcèlement de la maternelle et au lycée » ■

porté par l'Inspection académique et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et évalué par l'Université Paris XII Créteil Val-de-Marne (UPEC) – CIRCEFT (APSCO4\_9).

Ce projet touche 20 établissements de l'académie, de la maternelle au lycée. La prévention du harcèlement passe par la sensibilisation et la formation des différents acteurs impliqués (organisation de conférences et diffusion d'ouvrages de référence notamment) et la mise en place d'outils pédagogiques et de communication à l'attention des élèves (diffusion de protocoles de repérage de signes inquiétants et d'un numéro vert adapté par exemple).

L'accent est mis d'une part sur l'instauration progressive d'une justice restaurative dans le milieu scolaire par le biais de formation des professionnels volontaires et d'autre part sur la mise en place d'actions diverses favorisant l'expression des différents acteurs (parents, élèves, professionnels).

L'évaluation a pour objectif principal d'identifier l'appropriation des actions mises en place par les différents acteurs concernés. Une approche ethnographique, reposant sur une présence régulière de l'évaluateur sur le terrain, est menée pour ce faire dans un échantillon de 6 établissements.

## 2.2. Former les équipes pédagogiques à la prévention du phénomène par la mise en place d'actions spécifiques à destination des élèves

Ces expérimentations sont axées sur la formation des équipes pédagogiques par des intervenants extérieurs. Des activités ou formations auprès des élèves sont ensuite organisées par les professeurs et les intervenants. Elles portent essentiellement sur la mise en place de projets nouveaux.

Un projet vise ainsi à **développer le bien-vivre ensemble au sein de la communauté éducative** (avec les élèves et entre les élèves, avec les parents, et les acteurs périscolaires également), par des formations permettant à chacun d'acquérir des compétences pour mettre en œuvre un mode de relation et de communication favorisant le bien-être, le respect mutuel et la coopération. Des cercles de réflexion sur la justice restaurative sont également mis en place pour traiter les cas de violence : le déroulement comprend l'expression et l'écoute du vécu de la victime et des spectateurs, la prise de conscience et la responsabilisation de l'auteur et des spectateurs, et la réalisation d'actes restaurant les relations entre auteur et victime. Il s'agit ainsi d'éviter les phénomènes de peur et d'exclusion et de prévenir la réitération. Le projet se déroule dans 8 écoles primaires et 2 collèges privés sous contrat.

Un autre projet développe un lieu d'écoute et d'échange mensuel, à disposition des enseignants. Il se concentre sur la **formation des enseignants en école primaire et au collège dans un premier temps puis sur la formation des élèves**, animée par un intervenant extérieur en présence de l'enseignant formé, en utilisant des outils de prévention tels que les jeux de rôle et le photo langage.

L'apprentissage de l'**empathie** est au centre d'un projet qui repose également en partie sur la formation des professeurs des écoles. Ce projet organise par ailleurs des séances d'activité physique (sportive et théâtrale) et d'échanges réguliers dans les classes, assurées par les professeurs des écoles et les intervenants (enseignants-chercheurs, étudiants STAPS, conseillers pédagogiques) formés aux méthodes d'éducation à l'empathie. Les parents sont également impliqués par la mise en place de « goûters des parents ».

**Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : Le contenu des formations est-il adapté et permet-il d'atteindre les objectifs fixés, notamment en termes d'implication des adultes ? Comment les jeunes, les équipes éducatives et les parents s'approprient-ils le projet? Permet-il une meilleure appréhension des situations de violence ?**

### 2.3. Mettre en place un dispositif de médiation sociale par la création d'un poste spécifique dans les établissements

La lutte contre le harcèlement à l'école peut également reposer sur des ressources extérieures à l'institution scolaire. Une expérimentation porte ainsi sur la création d'un poste de médiateur intervenant au sein de plusieurs établissements, assurant la sensibilisation continue des acteurs et mettant en œuvre, en collaboration avec les équipes pédagogiques, un projet d'établissement.

#### ■ Le projet de médiation sociale à l'école élémentaire et au collège —

porté par France Médiation, et évalué par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques / Sciences Po (APSCO4\_20).

Ce projet expérimental met en place un dispositif de médiation sociale dans des écoles élémentaires et des collèges, touchant à la fois les élèves, les parents et les équipes éducatives. Il repose sur la création de 40 postes de médiateurs intervenant dans les établissements. Chaque médiateur, ayant disposé d'une formation spécifique aux actions sociales, intervient dans trois écoles élémentaires et un collège, afin de prévenir et réguler les violences et les comportements à risques afin d'éviter le décrochage des jeunes les plus fragiles. Pour cela, outre des actions de sensibilisation et la mise en œuvre de projets au sein des établissements, les médiateurs forment les enseignants à la médiation sociale et certains élèves à la médiation par les pairs.

L'évaluation quantitative et qualitative de ce projet permettra d'en identifier les effets sur le climat de violence et le niveau de harcèlement dans les établissements, mais également sur le bien-être des parents, des équipes éducatives et des élèves et sur leur réussite scolaire.

L'évaluation mobilise des méthodes quantitatives afin de mesurer l'impact du projet. Elle repose sur l'identification de 2 sites scolaires (1 collège et 3 écoles élémentaires à proximité) sur chacun des 40 territoires pouvant bénéficier de la mise en place d'un médiateur, et sur l'attribution par tirage au sort de l'action effective du médiateur à un des 2 sites scolaires.

Les 40 sites qui ne bénéficient pas de l'action du médiateur constituent le groupe témoin. L'évaluation permettra de comparer les résultats de l'intervention des médiateurs aux dispositifs de droit commun ainsi qu'à des actions de prise de conscience de la prévalence du phénomène dans les établissements.

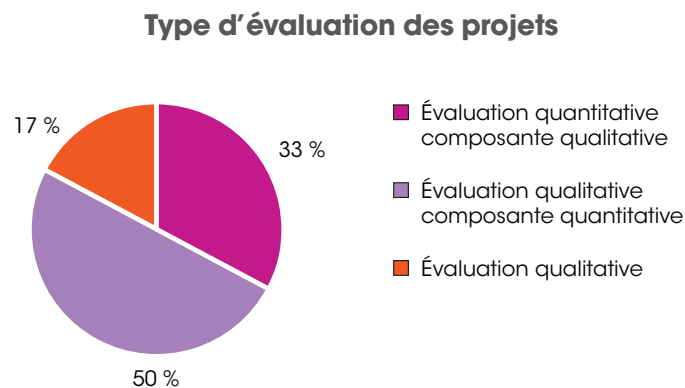
Elle permettra également de comparer les effets selon l'âge des élèves : la médiation sociale produit-elle plus d'effets à l'école élémentaire ou au collège ?

L'évaluation s'intéressera enfin plus spécifiquement à l'impact de la médiation par les pairs sur les élèves ainsi formés.

Le volet qualitatif de l'évaluation permettra d'identifier les mécanismes par lesquels le travail du médiateur produit les effets observés. Il repose sur la conduite d'entretiens auprès d'élèves et des équipes éducatives d'un échantillon d'établissements.

### 3. L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

Graphique 2



#### ■ Les évaluations dans le cadre du FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- **des méthodes quantitatives** qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- **des méthodes qualitatives**, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements sont complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

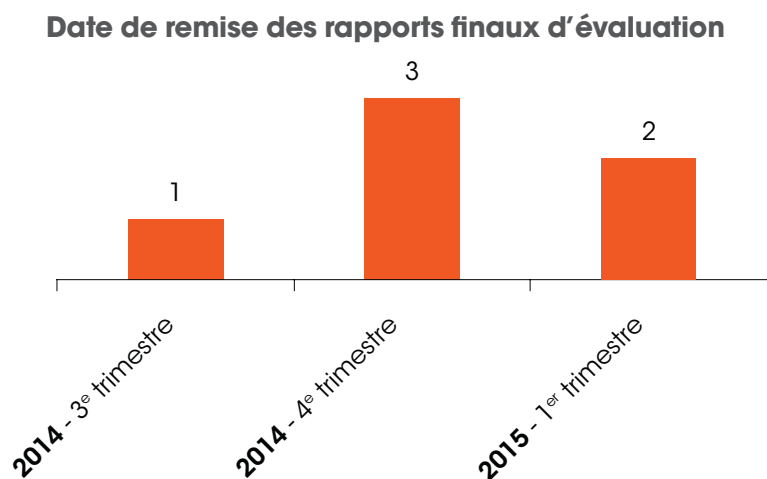
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.



## 4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



Sauf mention contraire la liste mentionne : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

**Favoriser la prise de conscience des équipes pédagogiques**

**Former les équipes pédagogiques à la mise en place d'action spécifiques de prévention du phénomène**

**Mettre en place un dispositif de médiation sociale**